

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 26/07/25.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 - 20250726 - RV - 13 - 2025 - FR



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À

M. MAMADOU DIALLO, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Monsieur Mamadou DIALLO, Conseiller Municipal, est délégué au devoir de mémoire.

ARTICLE 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1^{er} à Monsieur Mamadou DIALLO, sous notre surveillance et notre responsabilité.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressé.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025

Le Maire,


Bastien JOINT

